

**Enseignement postsecondaire et  
Alphabétisation Manitoba**

Rapport annuel  
2007-2008



Son Honneur l'honorable John Harvard, C.P., O.M.  
Lieutenant-gouverneur du Manitoba  
Palais législatif, bureau 235  
Winnipeg (Manitoba) R3C 0V8

Votre Honneur,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel d'Enseignement postsecondaire et d'Alphabétisation Manitoba pour l'exercice clôturé le 31 mars 2008.

Veillez recevoir, Votre Honneur, mes respectueuses salutations.

La ministre,

Diane McGifford



Madame Diane McGifford  
Ministre de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation  
Palais législatif, bureau 162  
Winnipeg (Man.) R3C 0V8

Madame la Ministre,

J'ai le privilège de vous présenter le rapport annuel du ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> avril 2007 au 31 mars 2008.

Durant l'année, le ministère a participé à des activités visant à appuyer les priorités essentielles que sont la facilité d'accès et la qualité dans tout le système d'enseignement postsecondaire et d'apprentissage des adultes, ainsi que l'accessibilité financière. Afin de satisfaire les besoins très divers des apprenants adultes du Manitoba, nous avons adopté une démarche qui consiste à offrir un continuum de possibilités, allant des programmes d'alphabétisation à tous les niveaux, au financement durable du secteur postsecondaire. Nous avons exploré de nouvelles façons d'envisager les programmes, et notamment des façons novatrices d'améliorer l'accès aux études postsecondaires des étudiants désavantagés, sous-représentés et à faibles revenus, de même que des moyens de retenir ces étudiants.

La nécessité de renforcer la collecte des données en vue d'appuyer la prise de décisions et de permettre de rendre des comptes au public est l'une des priorités les plus pressantes de la Province et du Conseil des ministres de l'Éducation (Canada). En 2007-2008, le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation a commencé à établir une stratégie de gestion de ses données qui orientera les efforts dans ce domaine. Le ministère participe également aux discussions sur les données du secteur de l'éducation par l'intermédiaire du CMEC et avec Statistique Canada.

En novembre 2007, le projet de loi 6, *Loi sur l'alphabétisation des adultes*, a reçu la sanction royale. Cette loi, la première du genre au Canada, oblige le gouvernement à adopter une stratégie visant l'alphabétisation des adultes et à officialiser le Programme d'alphabétisation des adultes du Manitoba. Nous reconnaissons que les connaissances de base de certains Manitobains et Manitobaines ne sont pas suffisantes pour leur permettre de participer pleinement à une société de plus en plus axée sur la connaissance et nous avons l'intention de remédier à cela, en nous appuyant sur les fondations solides que constituent les programmes destinés aux adultes offerts par les centres d'apprentissage pour adultes et les programmes d'alphabétisation communautaires. Nous consacrons plus de 17 millions de dollars à cette entreprise. À l'heure actuelle, il y a 45 centres d'apprentissage pour adultes enregistrés, qui offrent leurs programmes à partir de 85 endroits différents de la province. Quatre de ces centres sont gérés par les Premières nations et se trouvent dans des réserves. De plus, 38 organismes offrent des programmes d'alphabétisation des adultes. Vingt-neuf de ces organismes se concentrent principalement sur l'alphabétisation des adultes et 9 offrent ce genre de programmes tout en servant aussi de centres d'apprentissage pour adultes. En 2007-2008, environ 9000 adultes ont fréquenté un centre d'apprentissage pour adultes et participé à des programmes d'alphabétisation visant à améliorer leur faculté de comprendre et d'utiliser des documents imprimés, et à leur permettre d'obtenir un diplôme d'études secondaires pour pouvoir continuer leurs études au niveau postsecondaire ou accéder à de meilleures perspectives d'emploi.

Le gouvernement du Manitoba continue à beaucoup investir dans le système d'enseignement postsecondaire, car il reconnaît l'importance de ce système pour les étudiants, l'économie de la province et la société en général. Le système contribue notamment aux objectifs économiques fondamentaux décrits dans le Plan stratégique de croissance économique du Manitoba en formant des travailleurs qualifiés qui ont un rendement élevé et sont capables de faire preuve de l'esprit novateur nécessaire pour permettre l'augmentation de la productivité et la création de produits.

En 2007-2008, l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université de Brandon, le Collège universitaire de Saint-Boniface et le Collège universitaire du Nord ont reçu 338,0 millions de dollars, dont 9,9 millions étaient inclus dans la rubrique des subventions en capital. De plus, la Canadian Mennonite University, le Providence College and Seminary, le William and Catherine Booth College et le Steinbach Bible College ont bénéficié de 5 millions de dollars sous forme de subventions.

En 2007-2008, 70,7 millions de dollars de subventions ont été accordés au Red River College, au Assiniboine Community College et à l'École technique et professionnelle, dont 1,8 million était inclus dans la rubrique des subventions en capital. De plus, le Winnipeg Technical College a reçu 0,6 million de dollars.

Le nombre d'étudiants inscrits à plein temps dans les universités et les collèges universitaires était de 30 572 et le nombre d'étudiants à temps partiel, de 23 309. On estime à 14 360 le nombre d'inscriptions à plein temps dans les collèges communautaires et à 28 495 le nombre d'inscriptions à temps partiel, pour l'année 2007-2008.

La Direction de l'aide aux étudiants du Manitoba continue à accorder une aide financière pour des fins d'études aux étudiants du cycle postsecondaire dont les moyens limitent les possibilités sur ce plan. L'aide financière est offerte sous forme de prêts canadiens d'études, de prêts étudiants du gouvernement du Manitoba, de bourses du millénaire du Canada, de bourses du Manitoba, de bourses d'études supérieures du Manitoba et d'un certain nombre d'autres subventions, bourses et programmes d'encouragement. En 2007-2008, le Manitoba a aussi participé aux efforts fédéraux-provinciaux visant à revitaliser les programmes d'aide aux étudiants à court et à long terme.

Les progrès que nous avons faits en 2007-2008 pour atteindre les objectifs essentiels du ministère ont été accomplis grâce aux efforts de notre personnel expérimenté et compétent et je suis certaine que ces personnes continueront à relever les défis de l'avenir avec le même dévouement et la même détermination.

C'est avec mes respects, Madame la Ministre, que je vous soumetts ce document.

La sous-ministre,

Heather D. Reichert

